

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 1 octobre 2020

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Constant, Mme Valls, M. Sadi, M. Molossi, Mme Capanema, Mme Thibault, Mme Labbé, M. Taïbi, M. Bluteau, M. Grandin, Mme Coppi, M. Monany, Mme Maroun, M. Chevreau, Mme Saïd-Anzum

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS :**

M. Hanotin donnant pouvoir à M. Troussel

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

Mme Abomangoli, M. Laporte, Mme Laroche, Mme Cerrigone, M. Hervé, Mme Valleton, Mme Lagarde, M. Prudhomme

-----



## Délibération n° 09-01 du 1 octobre 2020

### PROTECTION DE L'ENFANCE – SERVICES D'ACCUEIL DE JOUR ET RELAIS PARENTAL – CONVENTIONS.

#### La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'action sociale et des familles,

Vu la loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2015-IV-15 du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

Vu l'arrêté du président du conseil départemental n° 2016-449 du 1<sup>er</sup> décembre 2016 autorisant la création d'un relais parental géré par la Croix Rouge Française,

Vu l'arrêté du président du conseil départemental n°2016-448 du 1<sup>er</sup> décembre 2016 autorisant la création d'un service d'accueil de jour de soutien à la parentalité géré par la Fondation Apprentis d'Auteuil,

Vu l'arrêté du président du conseil départemental n°2016-450 du 1<sup>er</sup> décembre 2016 autorisant la création d'un service d'accueil de jour de soutien à la parentalité géré par l'association Groupe SOS Jeunesse,

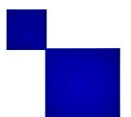
Vu le schéma de prévention et de protection de l'enfance adopté le 18 avril 2019,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

#### après en avoir délibéré,

- APPROUVE les 2 conventions, dont projets ci-annexés, à conclure avec les services d'accueil de jour gérés d'une part par la Fondation Apprentis d'Auteuil et d'autre part par l'association Groupe SOS Jeunesse ;

- APPROUVE la convention, dont projet ci-annexé, à conclure avec le relais parental géré par la Croix Rouge Française ;



- CHARGE M. le président du conseil départemental de signer lesdites conventions au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental  
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*